



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

131^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

20^{ème} RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Genève, 12 octobre 2014

Réunion des femmes parlementaires
Ordre du jour

FEM/20/A.1-Rev.3
9 octobre 2014

I. Emploi du temps et modalités des débats

La 20^{ème} Réunion des femmes parlementaires se tiendra au CICG et comptera deux séances qui auront lieu le dimanche 12 octobre, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 heures au plus tard.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être brèves, ne dépassant pas les trois minutes. Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente.

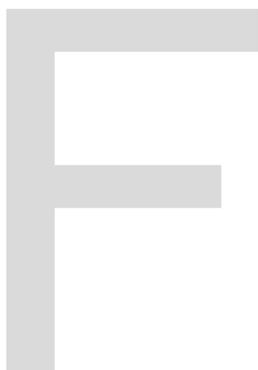
II. Ordre du jour provisoire annoté

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Activités relatives à l'égalité des sexes aux Assemblées de l'Union interparlementaire

- a) Travaux du Comité de coordination des femmes parlementaires pendant ses sessions précédentes
 - Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de sa session extraordinaire du 29 juin 2014, et de sa session du 12 octobre 2014, à Genève.
 - Les participantes seront appelées à élire une représentante régionale titulaire pour le Groupe Asie-Pacifique (fin du mandat : mars 2018), une représentante régionale suppléante pour le Groupe des Douze Plus (fin du mandat : mars 2016) et une représentante régional suppléante pour le Groupe africain (fin de mandat : mars 2018) pour pourvoir des postes qui sont actuellement vacants.
- b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes
Les participantes seront informées des délibérations du Groupe du partenariat.
- c) Informations sur les activités récentes de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes
- d) Séance d'information sur la 131^{ème} Assemblée et les événements connexes
 - Informations sur le débat général - *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*
 - Informations sur la cérémonie de remise du Future Policy Award organisée conjointement par le World Future Council, l'UIP et ONU-Femmes

La discussion se terminera à 10 heures.



3. Débat spécial sur les quotas de femmes aux élections

Ces dernières années, on a assisté à une tendance croissante à recourir aux quotas, comme moyen d'action pour accroître la participation et la représentation des femmes en politique.

L'adoption de ces mesures continue néanmoins à alimenter les débats. La Réunion ménagera du temps pour débattre des conclusions d'une nouvelle publication, un atlas des quotas de femmes (document non encore traduit). Cet ouvrage repose sur des informations par pays figurant dans la Base de données mondiale des quotas de femmes (www.quotaproject.org), initiative conjointe de l'Université de Stockholm, de l'UIP et de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Les présentations faites par Secrétaire général de l'UIP, M. Martin Chungong, et du Secrétaire général d'International IDEA, M. Yves Leterme, aborderont la question de la réglementation relative aux quotas de femmes et de son incidence sur la représentation des femmes en politique. Les présentations seront suivies d'un débat qui permettra d'échanger des vues et de confronter les expériences en ce qui concerne les quotas réservés aux femmes.

Le débat spécial aura lieu de 10 à 11 heures.

4. Avenir de la Réunion des femmes parlementaires et célébration du 30^{ème} anniversaire de la Réunion

- a) Les participantes seront informées des résultats de la consultation menée en mars sur la nature, la structure et les objectifs de la Réunion des femmes parlementaires ainsi que des recommandations proposées par le Comité de coordination à cet égard.
- b) Les participantes seront informées des activités qui pourront être organisées à cette occasion pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de la Réunion des femmes.

Le débat se terminera à 11 h.30.

5. Contribution aux travaux de la 131^{ème} Assemblée

Les femmes parlementaires seront invitées à discuter du point suivant de l'ordre du jour de la 131^{ème} Assemblée : *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international* (troisième Commission permanente).

Les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une rapporteuse qui devra présenter les idées-clés de la discussion à la séance de la Réunion des femmes parlementaires, l'après-midi même.

La rapporteuse sera également chargée de rédiger des amendements au projet de résolution qui sera présenté à la troisième Commission permanente pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et seront présentés au nom de la Réunion des femmes parlementaires. Les amendements viseront à apporter une dimension « genre » à la résolution.

La discussion se déroulera de 11 h.30 à 13 heures.

Les débats de la Réunion seront suspendus de 13 heures à 14 h.30.

6. Réunion-débat « Quelle est l'influence des femmes au Parlement ? »

La question de la participation des femmes à la vie politique est avant tout, pour l'UIP, une question de droits et de fonctionnement de la démocratie. Les hommes et les femmes devraient avoir les mêmes perspectives en politique et pouvoir prendre part de la même manière aux processus de prise de décisions politiques. Ce qui amène une question inévitable, à savoir : quelle est l'influence des femmes au Parlement ?

Durant cette réunion-débat, les parlementaires discuteront de l'influence des femmes au Parlement. Plusieurs questions pourront être débattues, entre autres : Est-ce que cela fait une différence d'avoir des femmes au Parlement ? Comment « identifier » cette différence ? Quelle est la contribution des femmes dans l'arène parlementaire ? Quels sont les résultats concrets de leur présence et de leur travail dans les parlements ? Comment les contextes politiques et sociaux influent sur la capacité des

femmes parlementaires à susciter le changement ? Que peuvent faire les femmes parlementaires pour avoir plus d'influence ?

Le panel sera modéré par :

Mme G. von Hall, journaliste pour *Svenska Dagbladet*

Intervenants :

Mme L. Alansari, Membre du Conseil consultative (Arabie saoudite)

Mme M. Andrée, Sénatrice, Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires (France)

M. F. Bustamante, Membre de l'Assemblée nationale (Equateur) – à confirmer

Mme M.L. Krook, Professeure agrégée de sciences politiques à l'université de Rutgers

La discussion prendra fin à 16 h.15.

7. Collaboration avec le Comité des Nations Unies pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes

Mme Patricia Schultz, membre suisse du Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, informera les participants des derniers développements intervenus dans le travail du Comité et sa collaboration avec les parlements et l'UIP. La séance d'information sera suivie par une session questions/réponses.

8. Audition des candidat(e)s au poste de Président(e) de l'UIP

La Réunion aura l'occasion d'entendre les candidat(e)s au poste de Président(e) de l'UIP. L'audition est prévue pour 16 h.45

9. Rapport de la rapporteuse

La rapporteuse de la discussion sur la contribution aux travaux de la 131^{ème} Assemblée présentera son rapport. La Réunion lui demandera de rédiger, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination, les amendements à présenter pendant le débat général de la troisième Commission permanente (lundi 13 octobre), selon les modalités exposées sous le point 4.

10. Prochaine Réunion des femmes parlementaires

La prochaine Réunion des femmes parlementaires se tiendra le 28 mars 2015 à Hanoï (Viet Nam) à la faveur de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP.